



Nous vous rappelons que vous pouvez consulter cette information comme celle des mois précédents sur le site Internet de notre section syndicale à l'adresse suivante : <http://www.cfe-cgc-ues-groupama-gan.fr>

CHALET «LA COLOMBE» - COMBLOUX

Les membres du bureau du Comité Inter se sont rendus à Combloux les 27 et 28 novembre pour rencontrer un notaire de Sallanches de la SCI CUVIT.

La Secrétaire décrit cette rencontre comme fructueuse et instructive :

- + Le notaire va faire le nécessaire pour rechercher les fiches immeubles et le titre de propriété dont l'exemplaire du CI a été égaré. Le CI doit lui fournir les documents relatifs aux différents lots mis en vente et les plans cadastraux.
- + Concernant la fiscalité, il va prendre contact avec un audit fiscal pour vérifier si le CI est bien soumis à la plus value du fait d'activités commerciales en acceptant des résidents extérieurs à l'entreprise.
- + Il a précisé que le CI, en cas d'annulation de la vente, pourra récupérer le permis de construire et autres travaux tels que les études qui sont transmissibles, au cas où un autre acheteur serait intéressé.
- + Pour finaliser toute opération de vente, il faut, selon lui, envisager un délai moyen de 12 à 18 mois.

La CFE-CGC demande comment évolue la vente du chalet et comment le CI doit se positionner au sujet de la gestion pour les années 2015 -2016



Mme Emmanuelle Auchart répond que, dans les deux ans qui viennent, il faudra prendre des décisions par rapport au financement des travaux indispensables notamment ceux concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Mais cela ne sera pas simple en terme de gestion et d'avenir du personnel sur place. Elle confirme qu'il est d'ores et déjà envisageable d'organiser des séjours pour les colonies de

vacances et des séjours pour l'Été 2015.

Concernant le nombre d'inscriptions et la fréquentation pour la saison hivernale, seules les deux dernières semaines du mois de mars sont disponibles.

Le problème de la communication relative au chalet envoyée aux retraités est abordé. En effet, si les retraités sont informés lors de l'envoi du colis de fin d'année, les retraités de fraîche date ne reçoivent aucune information sur les disponibilités.

Par ailleurs, les membres du CI sont informés de la panne du « minibus » en « leasing » depuis 2011 dont le moteur est à changer.

BILANS INTERMEDIAIRES, A FIN NOVEMBRE 2015, DES ACTIVITES ESCAPADES ET WEEK-END

Mme Auchart, compte tenu de l'engouement croissant des salariés pour ces activités, propose, par prudence de revenir à la subvention qui était accordée en 2013.

La CFE-CGC s'oppose à une diminution de 20% de la participation du Comité Inter aux séjours « ESCAPADES » au motif qu'une bonne gestion ne peut consister à sans cesse modifier le montant de la subvention au gré des événements (hausse ou baisse du budget disponible et du nombre de salariés

demandeurs). Cela manque de sérieux. La CFE-CGC souhaite que la subvention reste inchangée pour 2015, et que dans le même temps nous réfléchissions au devenir de cette ASC dans un cadre plus large.

Mme Auchart réitère sa demande car elle craint un déséquilibre budgétaire pour l'exercice 2016 si le chalet n'est pas vendu d'ici là. Il faudra alors, pour elle, prendre des décisions de sacrifier certaines activités par manque de financement. De ce fait, elle souhaite que le CI diminue dès 2015 la participation aux séjours Escapades.

La CFE-CGC propose que l'année 2015 soit consacrée à une refonte générale des ASC et des quotients familiaux qui président à leur gestion. Tant que ce travail de fond n'est pas commencé, toute modification lui semble inutile. Il est en effet nécessaire de rééquilibrer les ASC pour l'ensemble des populations qui sont concernées par les prestations du Comité Inter et cela passe également par une étude à réaliser dans chaque Comité d'Etablissement pour instituer la meilleure complémentarité des deux instances.

Au terme de la discussion :

- + Le CI vote favorablement et à l'unanimité pour le maintien, en 2015, des montants alloués au titre de l'activité « ESCAPADES ».
- + Le CI vote favorablement et à l'unanimité pour le maintien, en 2015, des montants alloués au titre de l'activité « WEEK-END ».

REORGANISATION DE LA MEDIATHEQUE DE BORDEAUX -LAC



Du fait d'un problème de capacité de stockage à la Médiathèque de Bordeaux-Lac, le service de sécurité et G2S ont convenu de condamner la porte communicante entre la médiathèque et le restaurant d'entreprise car elle n'est jamais utilisée et n'a pas fonction de sortie de secours.

La paroi ainsi libérée sera équipée de rayonnage supplémentaire pour un coût négligeable puisque ceux qui ont été rapportés du bâtiment « Elysées La défense » seront éventuellement réutilisés.

Par ailleurs, un recensement des livres, CD et DVD inutilisés sera réalisé sur le site pour optimiser la gestion du stock. Il devrait être possible, à cette occasion, de proposer aux salariés l'acquisition des documents qui ne sortent plus de la Médiathèque.

Ces travaux devraient être effectués pour la fin du premier trimestre 2015.

LE COMITE INTER AU TELETHON

Les membres du Comité Inter donne un avis favorable suite à une demande de la Direction qui demande si le CI peut réaliser un don d'une trentaine de livres au profit d'une association pour le vingt huitième TELETHON. La direction relayait la demande d'un salarié de la région PARIS CENTRE PICARDIE.

CHANGEMENT DES CAISSES ENREGISTREUSES DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE

Une rencontre avec les responsables techniques de G2S est fixée au 11 décembre pour envisager le changement des caisses enregistreuses des restaurants et surtout pour débloquer le statu quo actuel.

G2S refuse tout branchement sur son réseau Internet pour des raisons de sécurité et propose de tout faire passer par la fibre optique mais le coût de 24000 €/an est trop élevé pour le CI.

En outre, G2S ne comprend pas pourquoi le Comité Inter demande une puissance de 8 MO suite aux conseils du prestataire. Les travaux sont donc toujours en souffrance.

SITUATION D'UN SALARIE EN CONGE PARENTAL

Une demande a été formulée, pour bénéficier d'une subvention, par une salariée en congé parental depuis peu de temps.

Il est rappelé que lors d'un congé parental total, le contrat de travail est suspendu ce qui n'est pas le cas pour un congé parental partiel où le contrat de travail est maintenu.

Comme il est difficile d'attribuer une subvention quand les salariés sont absents, la coutume veut donc que le versement des subventions cessent dès la suspension du contrat et l'absence du salarié concerné ; en revanche, les CE et le CI versent des subventions dès le retour du salarié, alors que sa quote-part de subvention n'est plus incluse dans le calcul de la masse salariale.

Le cas se présente aussi lors d'un arrêt maladie de plus de trois mois c'est-à-dire quand le salarié est pris en charge par le Bureau commun ou lors d'une absence formation prise en charge par le FONGECIF.

La CFE-CGC demande néanmoins de la souplesse et du bon sens dans la gestion de ces situations exceptionnelles.

PLAINTÉ D'UN SALARIÉ A L'ENCONTRE DU COMITÉ INTER

Le Comité Inter a reçu une convocation du greffe du Tribunal d'Instance de Saint Etienne fixée au 19 décembre.

Il s'agit d'une plainte déposée suite à la non réception d'un chèque Lire d'un montant de 18€ en 2013.

En effet, le salarié en congés de formation n'était plus mentionné sur le listing transmis par la RH au Comité Inter. L'erreur a été rectifiée et le Comité Inter lui a donc adressé le chèque Lire réclamé par lettre simple.

Le salarié en question est un représentant de la CFTC qui se considère victime d'une injustice commise par le syndicat majoritaire au CI et en fait désormais, dit-il, une question de principe.



Il a saisi la juridiction de proximité pour faire valoir son important préjudice (soit 18€ correspondant au montant du chèque Lire) et réclamer des intérêts de retard. Il réclame également 500€ de dommages et intérêts pour résistance abusive, discrimination syndicale et harcèlement de la part du Comité Inter.

Après vérification, le chèque Lire (qui lui a été envoyé par lettre simple) a été utilisé en mars 2014 à la FNAC de Paris-La Défense.

Après Ste Blandine jetée en pâture aux lions, un nouveau martyr, proie innocente dont nous ignorions l'existence !

PROCHAIN COMITE INTER : JEUDI 3 FEVRIER 2015

0000000000000

**NOTRE COMPTE-RENDU VOUS INTERESSE, VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS...
CONTACTEZ NOUS !**



CFE-CCC Section GROUPAMA-GAN
<http://www.cfe-cgc-ues-groupama-gan.fr>

Des femmes et des hommes au service de leurs collègues